

Réunion du 26 Février 2020

P.V. n° 15

Président : M. GAUVIN.

Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U14-U17 F. A 11

1/16èmes de Finale :

La Commission homologue les résultats des 16 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Match n° 22385417 – Trélissac F.C. / E.S. Guérétoise du 22/02/2020

Courriel de l'E.S. Guérétoise du 21/02/2020 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Guérétoise** et dit Trélissac F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S. Guérétoise.

Match n° 22385422 – A.S. Echiré St-Gelais / Chamois Niortais F.C. du 22/02/2020

Courriel de l'A.S. Echiré St-Gelais du 20/02/2020 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Echiré St-Gelais** et dit Chamois Niortais F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 47 euros pour forfait à l'A.S. Echiré St-Gelais.

Calendrier des 1/8èmes de Finale :

8 matches avec les **16** vainqueurs des 1/16èmes de Finale.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Samedi 11 Avril 2020 à 15h00.**

La durée de la rencontre est de 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes. **En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts**, conformément à l'annexe 5 des R.G. de la LFNA, **pour désigner un vainqueur.**

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

TERRAINS

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si le club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée.

Le délai d'inversion est fixé jusqu'au Vendredi à 16h00.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport aux championnats régional ou départemental.

DEROULEMENT DES RENCONTRES

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses maximum sur la feuille de match jusqu'aux ½ Finales. Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueuses titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçantes.

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Seules les joueuses des catégories U14 F, U15 F, U16 F et U17 F peuvent participer à cette Coupe Régionale.

Les joueuses U14 F et U15 F devront bénéficier d'un surclassement autorisé *conformément aux dispositions de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.*

La réglementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'annexe 3 des R.G. de la LFNA est applicable sur toute la compétition.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

Le Président

Francis Gauvin

Le Secrétaire de séance

Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 27/02/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.